



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/839
S/1998/260
24 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Point 61 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 11 mars 1998, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et suite à mes lettres précédentes, la dernière étant datée du 26 février 1998 (A/52/808-S/1998/173), j'ai l'honneur de porter à votre attention les faits nouveaux graves ci-après concernant la destruction de l'identité culturelle de la partie occupée de Chypre.

Ainsi que vous le savez, le Gouvernement chypriote attache la plus grande importance à la protection, à l'entretien et à la restitution de tous les monuments historiques de toutes les religions à Chypre, aussi bien dans la zone libre que dans la zone d'occupation turque, car ces monuments historiques rendent compte du riche passé et de la culture variée de Chypre, qui n'ont pas d'égal.

Les photographies jointes* témoignent de l'état d'abandon, de la destruction et de la transformation illégale de ces lieux saints et elles montrent comment les forces d'occupation turques de Chypre-Nord cherchent à détruire les preuves historiques de la riche identité culturelle de Chypre.

Récemment, les incidents graves ci-après, illustrés par des photographies, ont été portés à notre attention :

1. L'antique église d'Agia Marina à Diorios a été détruite et elle sert maintenant d'abri à bestiaux (photographies 5 et 6).
2. L'église de l'Archange Michel à Kazafani a été laissée à l'abandon et s'est détériorée au point qu'elle risque de s'effondrer (photographie 2).
3. L'église d'Agia Marina à Bellapais a été transformée en mosquée (photographie 1).

* Les photographies peuvent être consultées à la Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. L'église de Saint John à Mia Milia a été transformée en mosquée (photographies 3 et 4).
5. Le monastère de Panagia Apsinthiotissa à Sichari a été laissé à l'abandon, pillé et vandalisé. Ses fresques inestimables ont été détruites (photographies 7, 8 et 9).
6. L'église d'Agios Amvrosios dans le village d'Agios Amvrosios a été transformée en mosquée (photographie 10).
7. Le monastère d'Antifonitis à Kalograia a été laissé à l'abandon, ses fresques exceptionnelles sont fortement endommagées (photographies 11 et 12).

Les nombreuses transformations illégales d'églises et de monastères en mosquées sont en violation de la Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de la Déclaration sur les principes de la coopération culturelle internationale, adoptée en 1966 par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Ces actes prémédités de la part des forces d'occupation turques à Chypre-Nord constituent un affront à la civilisation et une violation flagrante des droits de l'homme fondamentaux de la population de Chypre, qui est culturellement et historiquement attachée à ces lieux de culte.

Ces événements récents sont un nouvel exemple probant du manque de respect de la Turquie pour le patrimoine culturel des autres peuples et de son intolérance religieuse, patente dans l'histoire moderne du pays, outre qu'ils illustrent de nouveau la détermination de la Turquie à modifier par la violence le caractère indigène de la zone occupée de Chypre. Méprisant tous les accords internationaux, violant les principes fondamentaux de la civilisation et profanant ce qui est sacré pour le peuple chypriote, la Turquie exécute un plan délibéré, officiel et efficace pour faire disparaître toute trace d'une civilisation qui a prospéré dans ces zones pendant plus de 8 000 ans.

Au nom du Gouvernement de la République de Chypre, je tiens une fois encore à protester vigoureusement contre ces actes délibérés de destruction et à vous prier d'inviter la Turquie à mettre fin à sa politique systématique de pillage et de destruction des monuments archéologiques, historiques et religieux de l'île.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Sotirios ZACKHEOS
